La future PAC après 2013

Déclaration du groupe Personnalités qualifiées - M. Lucas

M. Lucas. Je tiens à féliciter le rapporteur pour la qualité et la densité de son travail, ainsi que pour sa patiente écoute lors de nos débats sur ce sujet aussi vaste et complexe qu'essentiel.

Après bientôt cinquante ans de PAC, celle-ci ayant été à l'origine de la construction européenne, notre section a dressé un bilan par rapport aux objectifs que lui avait fixés le Traité de Rome. Le projet d'avis, dès sa première page est sans équivoque : « le Traité de Lisbonne de 2007 a renouvelé les objectifs du Traité de Rome mais quasiment aucun de ceux-ci n'est aujourd'hui atteint ».

Parmi eux, rappelée en annexe du projet, figure la garantie de la sécurité en approvisionnement de notre alimentation. Contrairement au mythe régulièrement entretenu d'une Europe agricole largement excédentaire, nous dressons un constat inquiétant : l'Europe dépend de plus en plus des pays-tiers pour nourrir sa population et son déficit global représente l'équivalent de la production d'une surface agricole identique à celle de la France. Le projet d'avis valide l'importance et la pertinence, actuelles et futures, des objectifs du Traité de Rome en affirmant que « l'agriculture et sa production de biens alimentaires sont aujourd'hui hautement stratégiques ».

Nous avons unanimement identifié la cause majeure de ces graves manquements aux traités fondateurs de l'Europe : il s'agit, depuis 1986, de la soumission progressive de la PAC aux contraintes de démantèlement des protections tarifaires par l'Organisation mondiale du commerce. Sans protection, la PAC construite sur la préférence communautaire a vu disparaître ses fondations et l'agriculture européenne se délite depuis.

Après ce diagnostic, notre projet d'avis aurait dû critiquer très sévèrement les propositions de réformes faites par la Commission pour 2014 puisqu'elle les a inscrites dans un cadre global qui est celui du respect « des engagements pris par l'Union européenne dans le cadre de ses relations commerciales internationales », au lieu de remettre en cause la soumission de la PAC à l'OMC.

La Coordination rurale est d'accord avec le diagnostic du projet d'avis mais elle désapprouve ses préconisations qui ne marquent aucune rupture avec la PAC actuelle, dont nous avons pourtant constaté les échecs indéniables. Nous aurions dû mettre en exergue l'impérative et urgente révision préalable des règles de l'OMC en matière agricole. Malheureusement, ce problème majeur n'est évoqué que de manière marginale, noyé dans des préconisations mineures qui s'inscrivent dans une logique de continuité des politiques antérieures.

Ce projet d'avis aurait dû finalement préconiser une réforme qui engage une rupture progressive et achevée en 2020 pour doter l'Europe d'un atout vital et stratégique, avec une refonte complète de sa politique agricole digne des enjeux et des défis de ce XXI^{ème} siècle. C'est ce message majeur que la société civile que nous représentons ici aurait dû lancer aux représentations politiques nationales et européennes mais aussi au G20.

Compte tenu de cette profonde divergence, au nom de la coordination rurale, je m'abstiendrai.

La future PAC après 2013

Déclaration du groupe Personnalités qualifiées - Mme d'Ormesson

Mme d'Ormesson. Faire partie de la section a été une chance tant les discussions y ont été intéressantes, les travaux proposés par le rapporteur de très grande qualité et la présidence de M. Giroud efficace. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage au rapporteur, qui a fait preuve d'une très grande capacité d'écoute et d'ouverture et je le remercie vivement pour l'organisation et la qualité des auditions extérieures qui ont aidé les membres de la section, néophytes pour certains, à la compréhension du fonctionnement de la PAC.

Vous mettez l'accent sur des points essentiels et je tiens à en souligner deux qui me tiennent tout particulièrement à cœur.

Sur le plan social d'abord, habitant le département de l'Allier, pays d'agriculture et d'élevage, j'ai constamment présentes à l'esprit les difficultés que présentent aujourd'hui les métiers de la terre. Mes contacts réguliers avec les fermiers confirment leur inquiétude et ils attendent avec impatience les décisions prises pour la PAC après 2013 sachant que leur avenir en dépendra.

Les jeunes hésitent longuement avant de décider s'ils veulent reprendre le flambeau familial, estimant que le travail est lourd, les revenus incertains, les salaires insuffisants avec en outre la perspective d'une retraite misérable.

À ce titre, le rapporteur préconise un doublement du budget accordé aux actions qui favorisent le développement des territoires ruraux et apportent un soutien particulier aux zones fragiles, budget qui pourrait passer de 0,7 à 1,5 %. De même, je ne peux que partager sa position en faveur des jeunes agriculteurs et éleveurs d'attribuer les soutiens directs pour partie en fonction du travail effectué. Enfin, une aide forfaitaire serait accordée à chaque exploitation en fonction du nombre d'équivalents temps plein travaillant dessus.

Ces mesures que vous proposez, Monsieur le rapporteur, si elles étaient adoptées, aideraient à redonner confiance aux agriculteurs et motiveraient certainement les jeunes à vivre et à travailler à la campagne. Il est indispensable d'aimer son métier comme il est nécessaire de gagner correctement sa vie.

Sur un plan environnemental ensuite, je suis aussi chasseur. J'ai donc particulièrement apprécié les mesures de « verdissement » de la PAC, y compris celles en faveur du développement des infrastructures écologiques. Encore récemment, je voyais détruire des haies magnifiques de notre bocage bourbonnais alors qu'on connaît le nombre d'années nécessaires pour les faire croître ! Elles participent pourtant pleinement à la

protection de la biodiversité et restaurent les paysages de notre campagne d'antan. Si la position du Conseil économique, social et environnemental est suivie et qu'il est recommandé - voire imposé dans une certaine limite - aux agriculteurs de renforcer la plantation de haies et la mise en place de jachères mellifères ou faunistiques, la biodiversité en sera pleinement bénéficiaire. Sur ce thème, le monde agricole sait qu'il aura l'appui et la coopération du monde des chasseurs.

Monsieur le Président, comme vous l'aviez recommandé en début de mandature, nous sommes assez nombreux dans le groupe des personnalités qualifiées à regretter que le projet d'avis ne reflète pas les opinions divergentes, ce qui aurait peut-être pu enrichir la réflexion générale. Néanmoins, et vous l'aurez compris, je voterai le projet d'avis.